

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT

29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

R E C E P I S S E D E D E P O T

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

ZAC DE KERGADEDEC
BP 96
29802 BREST CEDEX 9

V/REF : M PORS
N/REF : 2002 B 398 / R-13

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 21/01/2003, SOUS LE NUMERO R-13,

ORDONNANCE SUR REQUETE DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
EN DATE DU 21/01/2003 (AUGMENTATION DE CAPITAL S.A.S.)

... CONCERNANT LA SOCIETE

A.G.D.T.
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
28 QUAI DU LEON
29800 LANDERNEAU

R.C.S BREST 443 843 958 (2002 B 398)

LE GREFFIER



**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

02 B398

R13 Du 21/1/2003

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BREST

**EXTRAIT
DES MINUTES
DU GREFFIER
DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BREST**

Je soussigné :

Monsieur François GUYOT

agissant en qualité de Président de la société :

« **A.G.D.T.** »,

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros

Dont le siège social est à LANDERNEAU (29800) – 28 Quai du Léon

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST

sous le numéro 443.843.958

Ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société « A.G.D.T. » envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apport du bien ci-après désigné :

- un fonds de commerce de cordonnerie, vente d'articles chaussants et de sport,

Cet apport serait effectué par :

- La Société « **SPORTS ET LOISIRS** »,

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros,

Dont le siège social est à LANDERNEAU (29800) - 28 Quai du Léon,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST,

Sous le numéro 330.772.427.

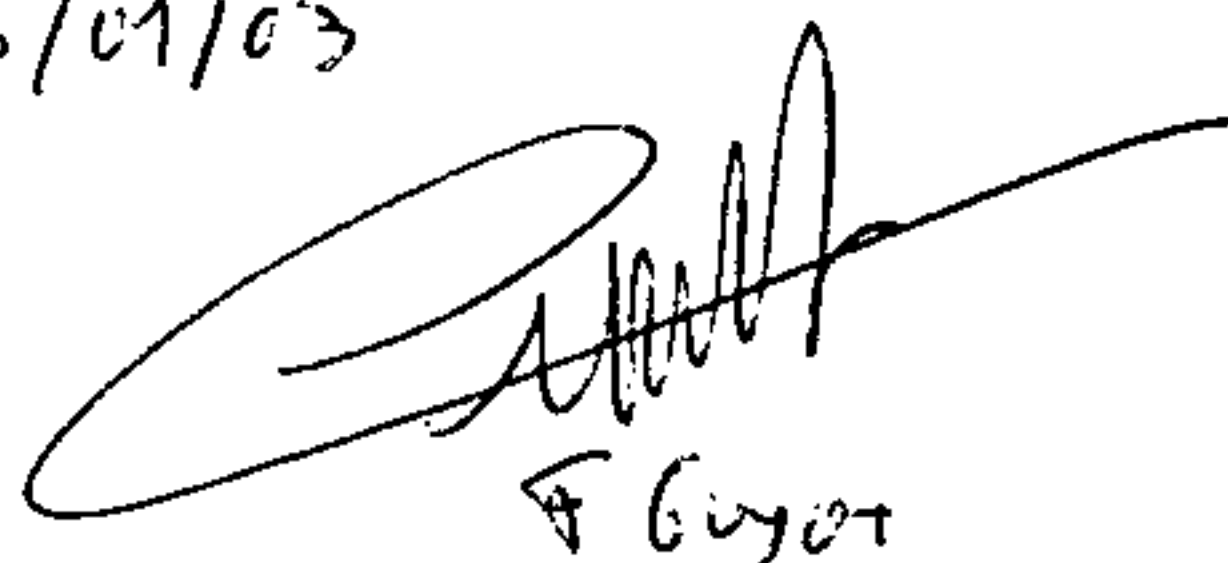
En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner conformément aux dispositions des articles L 225-147 du code commerce, 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, avec pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par la société « **SPORTS ET LOISIRS** »;
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés ;
- d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967.

Est jointe à la présente requête une note descriptive de l'apport, de l'apporteur et de la société «A.G.D.T. » bénéficiaire.

Fait à LANDERNEAU

Le 15/01/03


F. Guyot



APPORT EN NATURE A LA SOCIETE « A.G.D.T. »

NOTE ANNEXE A LA REQUETE PRESENTEE PAR LADITE SOCIETE

1. Description des apports :

- Un fonds de commerce de cordonnerie, vente d'articles chaussants et de sport,

2. Apporteur :

- Société : « SPORTS ET LOISIRS. »,
- Forme : Société à responsabilité limitée
- Capital social : 50.000 euros
- Siège social : 28 Quai du Léon - LANDERNEAU (29800)
- Activité : atelier de cordonnerie, vente d'articles chaussants et de sports.
- Capitaux propres : 118.867 euros au 28 février 2002
- Total du bilan : 896.247 euros au 28 février 2002

3. Société bénéficiaire :

- Société : « A.G.D.T. »,
- Forme : Société par Actions Simplifiée
- Capital social : 40.000 euros
- Siège social : 28 Quai du Léon - LANDERNEAU (29800)
- Activité : sans activité
- Commissaire aux comptes titulaire :
 - o S.A.R.L. Cabinet TANGUY- BP 136 – MORLAIX (29203) Cedex
- Commissaire aux comptes suppléant :
 - o Cabinet COSQUER-TANGUY – 6 rue des clôtures – 22000 SAINT-BRIEUC



ORDONNANCE

no de rôle : 2003 00 00125
7 2003 00 0017
(02 B 398)

Nous, René ROUDAUT, Vice-Président du Tribunal de Commerce de BREST,
Assisté de Madame APPERE-BONDER, Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 225-147 du Code de Commerce et 64 et 169 du décret du 23 Mars 1967,

Nommons : Monsieur Alain BERDER
Dont le siège social est sis : 260 rue Augustin FRESNEL
BP 116
29802 BREST CEDEX 9

Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de RENNES,

En qualité de Commissaire aux apports,

Avec pour mission :

- d'apprécier et d'évaluer la valeur des apports en nature devant être effectués, à la société S.A.S. A.G.D.T. RCS BREST 443 843 958, par la SARL SPORTS ET LOISIRS RCS BREST 330 772 427.
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés ;
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues aux dispositions réglementaires et déposé au greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par l'article 51 du décret 84-406 du 30 Mai 1984.

Fait à BREST,

Le 21-1-03

LE GREFFIER
B. APPERE-BONDER



LE VICE-PRESIDENT
René ROUDAUT



Face annulée .

art. 876 C.G.I. - Arrêté du 20 Mars 1958
Greffe du Tribunal de Commerce de Brast